

Le Comité militaire de l'OTAN

Ses priorités : opérations, capacités et coopération

1196-07 NATO PRINTING & GRAPHICS STUDIO



L'État-major militaire international (EMI)

L'État-major militaire international apporte son soutien au Comité militaire et compte quelque 400 militaires et civils exerçant leurs fonctions à titre international dans l'intérêt commun de l'Alliance et non pour le compte de leur pays d'origine. Sous la conduite du Directeur, le général de corps aérien Jo Godderij (Pays-Bas), l'état-major élabore des appréciations, des évaluations et des rapports sur toutes les questions qui seront à la base de discussions et de décisions du CM.

L'EMI est en outre chargé de planifier, d'évaluer et de recommander des orientations relatives à des questions militaires en vue de leur examen par le Comité militaire, et il fait en sorte que ses politiques et ses décisions soient mises en œuvre conformément aux directives. Il constitue le lien essentiel entre les organes de décision de l'Alliance, les deux commandants stratégiques, les délégations militaires nationales de l'OTAN et des pays partenaires travaillant à Bruxelles et le Secrétariat international civil, qui appuie le Secrétaire général et le Conseil de l'Atlantique Nord.



Discussion entre des soldats de l'OTAN appartenant à l'équipe de reconstruction provinciale de Kandahar et des anciens dans le district de Zharey (juin 2007).



Des enfants afghans du village de Sayad Pacha, au sud de l'Afghanistan, utilisent une pompe à eau financée par la section de coopération civilo-militaire des forces armées.

Le Comité militaire supervise plusieurs opérations et missions, dont les suivantes :

- ▶ La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). L'OTAN mène actuellement des opérations partout en Afghanistan, où environ 33 000 des 40 000 militaires sont placés sous son commandement. La FIAS est responsable, entre autres, de la sécurité, des équipes de reconstruction provinciale et de la formation de l'armée nationale afghane.
- ▶ La Force pour le Kosovo (KFOR). Depuis juin 1999, l'OTAN dirige une opération de maintien de la paix au Kosovo. La force comptait 50 000 personnes au début de l'opération, et en compte aujourd'hui environ 16 000.
- ▶ L'Opération ACTIVE ENDEAVOUR (OAE), la seule mission en cours de l'Alliance relevant de l'article 5, compte près de 1 900 hommes qui effectuent des patrouilles navales, des interpellations et des arraisonnements en Méditerranée afin de lutter contre les activités terroristes.
- ▶ La Mission de formation en Iraq (NTM-I). Elle compte plus de 100 personnes qui contribuent à la formation des forces de sécurité et à la coordination des offres de formation et d'équipement.
- ▶ L'OTAN fournit en outre un soutien logistique à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).
- ▶ Plus de 100 militaires de l'OTAN à Sarajevo, Skopje, Tirana et Belgrade apportent également leur soutien en matière de défense et de réforme de la sécurité.



Active Endeavour est l'opération de surveillance et d'escorte maritimes de l'OTAN destinée à lutter contre le terrorisme. Basée en Méditerranée, la force, pourvue par plusieurs pays, dont la Russie pendant quelque temps, a interpellé plus de 50 000 bâtiments.



État-major militaire international

Pour de plus amples renseignements, contacter le :
Bureau d'information publique, État-major militaire international, Siège de l'OTAN, 1110 Bruxelles - Belgique
Courriel : dims.deppia@hq.nato.int

www.nato.int

Les six domaines fonctionnels de l'EMI

Plans et orientations

Plans et politiques au niveau stratégique, et plans de défense/de forces, y compris la collaboration avec les pays afin de déterminer les niveaux d'ambition militaire des pays en matière d'objectifs de forces et de contributions à l'OTAN.

Opérations

Suivi étroit des opérations en cours, préparation des plans opérationnels, suivi des exercices et des entraînements de l'OTAN et responsabilité à l'égard des questions relatives à la défense aérienne de l'OTAN.

Coopération et sécurité régionale

Principal contact militaire avec les 23 partenaires du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), le Conseil OTAN-Russie (COR), la Commission OTAN-Ukraine (COU), les 7 pays du Dialogue méditerranéen (DM), les 4 pays de l'Initiative de coopération d'Istanbul (IC), et avec d'autres pays non membres et non partenaires avec lesquels l'OTAN entretient des relations ou des contacts.

Logistique et ressources

Toutes les questions concernant la logistique, l'armement, la recherche et le développement, les services médicaux, les plans civils d'urgence et la gestion des ressources financières et du personnel militaires de l'Alliance.

Renseignement

Soutien en matière de renseignement stratégique, y compris la collecte, l'évaluation et la diffusion du renseignement reçu des pays membres et des commandements de l'OTAN.

C3 de l'OTAN (consultation, commandement et contrôle)

Avis en matière de systèmes, de normes et de produits d'information et de communication, et analyses.



Le Comité militaire de l'OTAN (CM)

La plus haute autorité militaire de l'OTAN est composée des chefs d'état-major de la défense de l'ensemble des 26 pays membres. Ils se réunissent au moins trois fois par an. Les activités courantes sont assurées par les représentants militaires permanents, de grade équivalent à celui de général de corps d'armée pour la plupart, au siège de l'OTAN à Bruxelles. Ils se réunissent une à quatre fois par semaine en sessions formelles et informelles pour examiner des questions d'importance militaire, en délibérer et y donner suite ; ils s'efforcent d'agir dans l'intérêt de l'Alliance, tout en représentant les points de vue et les positions des pays.

Le CM donne au Conseil de l'Atlantique Nord, qui est la plus haute autorité politique de l'OTAN, des avis militaires reposant sur un consensus, c'est-à-dire des avis dont sont convenus tous les chefs d'état-major de la défense. Il travaille en étroite collaboration avec les deux commandants stratégiques¹ en vue de l'examen politique de plans, de dossiers et de recommandations. Il donne ensuite des orientations militaires claires aux commandants stratégiques en fonction des décisions du CM et du Conseil de l'Atlantique Nord.

Le CM incarne une somme considérable de connaissances et d'expérience spécialisées qui nourrit les politiques, les stratégies et les plans militaires de l'Alliance tout entière, et il constitue un élément essentiel du processus décisionnel de l'OTAN.

¹ Le Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), qui travaille depuis le siège du Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), à Mons, en Belgique, est responsable de la planification et de la direction générales de l'ensemble des opérations de l'OTAN. Le Commandant suprême allié Transformation (SACT), basé à Norfolk, aux États-Unis, est chargé d'améliorer les capacités militaires de l'OTAN, d'élaborer des concepts, des politiques et des activités de formation OTAN interarmées.

Le rôle du Président

Le Président du Comité militaire est élu par les chefs d'état-major de la défense de l'OTAN, normalement pour un mandat de trois ans. Il représente leurs points de vue exprimés par consensus en tant que conseiller militaire principal auprès du Secrétaire général, du Conseil de l'Atlantique Nord et d'autres instances supérieures de l'OTAN. Il oriente l'ordre du jour et les délibérations du Comité, prend acte des points de vue exprimés et s'efforce de concilier des positions nationales divergentes ou de régler des désaccords en matière d'orientations afin de parvenir à un avis faisant l'unanimité. Les pays ont voix égale dans les discussions et les décisions, chaque pays membre mettant à disposition les ressources humaines et financières nécessaires à la conduite d'opérations et d'autres activités.

En qualité d'officier de haut rang de l'Alliance et de principal porte-parole militaire, le général canadien Ray Henault, Président actuel du Comité militaire, se rend régulièrement sur le théâtre des opérations et dans les pays alliés et partenaires afin d'expliquer le rôle et les tâches militaires de l'OTAN, et d'exploiter au mieux les capacités et l'efficacité militaires de l'OTAN. Il est secondé par le Président délégué, le général de corps d'armée Karl Eikenberry (États-Unis).



Les membres du Comité militaire s'entretiennent avec le général Ehsan ul Haq, Président du Comité des chefs d'état-major du Pakistan, au sujet de la mission de la FIAS en Afghanistan et afin d'être informés de première main des efforts menés par les forces armées pakistanaises pour protéger la frontière (nov 2006).



Le général Ray Henault, Président du Comité militaire, évoque la mission de la FIAS avec un officier britannique dans la vallée de Sangin, au sud de l'Afghanistan, où il s'est rendu dernièrement.



Les chefs d'état-major de la défense de l'OTAN se réunissent au moins trois fois par an, et leurs activités courantes sont assurées par l'intermédiaire des représentants militaires permanents, qui se trouvent à Bruxelles. Lorsque leurs collègues du Partenariat pour la paix participent à leurs réunions, jusqu'à 49 officiers supérieurs représentant près de 1 500 ans d'expérience militaire abordent des questions de défense et de sécurité universelles.

Les six étapes d'un avis militaire agréé

Lorsque les autorités politiques de l'OTAN envisagent une action militaire, comme l'opération de la FIAS en Afghanistan, une partie essentielle des informations nécessaires à la prise de décisions éclairées susceptibles de recueillir l'agrément de tous les pays émane des autorités militaires de l'Alliance. Des exposés et des rapports sont présentés régulièrement au Conseil de l'Atlantique Nord, et le Comité militaire est sollicité à toutes les étapes clés afin de donner des avis et des orientations aux autorités militaires de l'OTAN.

Étape ①. Le Conseil de l'Atlantique Nord charge le Comité militaire de formuler des avis militaires susceptibles de recueillir l'agrément de l'ensemble des 26 chefs d'état-major de la défense de l'OTAN.

Étape ②. L'État-major militaire international traduit les directives politiques en orientations militaires pour le compte du Comité militaire, et charge un des commandements stratégiques (CS) ou les deux de formuler l'avis militaire le mieux adapté sur la façon d'organiser ou de mener l'action demandée, ce qui comprend une évaluation des ressources humaines et financières nécessaires.

Étape ③. La contribution du ou des commandements stratégiques est soumise à l'examen du Comité militaire (c'est-à-dire des pays), ce qui suppose généralement une première évaluation de l'État-major militaire international.

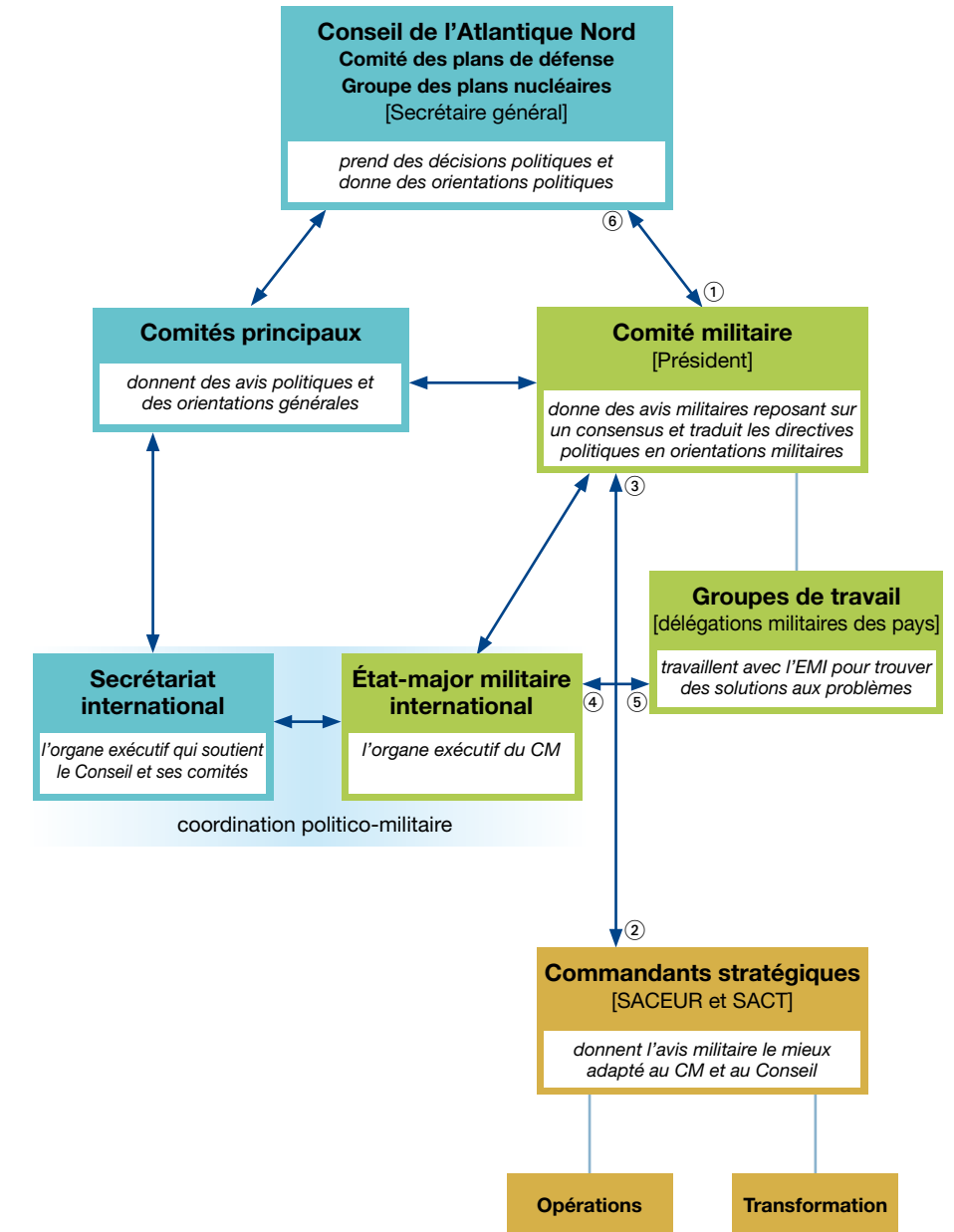
Étape ④. Les représentants militaires donnent leur réponse et leur avis d'un point de vue militaire. Les 26 points de vue exprimés doivent converger vers un avis consensuel, qui pourra être transmis au Conseil de l'Atlantique Nord.

Étape ⑤. Un consensus est rarement obtenu immédiatement lorsqu'il s'agit de questions complexes, et les groupes de travail se réunissent régulièrement pour trouver des solutions aux problèmes. Les états-majors des délégations militaires des pays travaillent sous l'égide d'un président relevant de l'EMI et avec des experts en la matière.

Étape ⑥. Le produit final agréé et le premier avis formulé par le ou les commandements stratégiques sont ensuite envoyés au Conseil de l'Atlantique Nord pour l'informer de leurs délibérations, de leurs consultations et des décisions prises.

Il s'agit d'un processus continu pour toutes les activités : plans opérationnels, concepts ou politiques proposées.

Le mécanisme de prise de décisions militaires à l'OTAN



Les flèches à double sens indiquent un cycle de consultation et d'orientation.